



COMITE DES FETES DE SAINT FELICIEN REGLEMENT DE LOCATION OU PRET DE MATERIEL

Le comité des fêtes a une mission d'aide auprès des particuliers et des associations de Saint Félicien dans l'organisation de leurs manifestations.

Pour ce faire, nous mettons à disposition du matériel dont les bénéficiaires de la location seront réinvestis afin de remplacer ou compléter le matériel utile à vos manifestations.

Utilisation du matériel loué

Le matériel du comité des fêtes ne peut être loué ou prêté que par des associations de la commune **adhérentes au comité des fêtes (20 € l'année)**, des établissements publics, des habitants de Saint Félicien à titre personnel. Il devra être utilisé uniquement sur le territoire de la commune. Seul le bureau peut décider d'une éventuelle exception. Exemple : possibilité de location aux associations ou aux habitants des communes avoisinantes.

Tarifs de location

Les tarifs de location et de caution sont établis et peuvent être révisés à tout moment par délibération du bureau du comité des fêtes.

Le loueur s'engage à verser le paiement de la location et/ou la caution le jour de la mise à disposition du matériel.

Caution

L'enlèvement s'effectuera contre le dépôt d'une caution par chèque non encaissé au profit du comité des fêtes de Saint Félicien. La caution sert à répondre aux éventuels dommages qui pourraient être causés au matériel loué ou prêté.

Celle-ci sera restituée au loueur lors du retour du matériel, sous réserve qu'il soit propre, en bon état et complet.

En cas de dommages causés ou de matériel non rendu, la caution sera partiellement ou intégralement conservée par le comité des fêtes.

Responsabilité envers les tiers

Les utilisations du matériel sont placées sous la responsabilité exclusive du loueur à qui il appartient d'assurer tous risques concernant le matériel (vandalisme, catastrophes naturelles, dégâts corporels et matériels, vol...)

Dès la prise de possession du matériel, le loueur reconnaît décharger le comité des fêtes de toute responsabilité relative à l'utilisation du matériel, des dégâts ou vols qu'il pourrait faire supporter à un tiers.

Toute sous-location est interdite

Délai de la demande

Réservation auprès du comité des fêtes à l'adresse mail :

comitedesfetessaintfelicien@gmail.com, **envoyée au moins 15 jours avant le début de la location.**

Le formulaire de réservation est disponible sur notre site internet.

Paiement de la location

Le paiement de la location et des cautions est à transmettre au trésorier à l'adresse suivante : Brice Roux Grande rue 07410 Saint Félicien. Attention : **la réservation ne sera confirmée qu'à réception du règlement.**

Retrait et restitution du matériel

Le locataire devra venir chercher le matériel par ses propres moyens aux jours et heures convenus avec le comité des fêtes.

Le chargement du matériel au départ et au retour incombe uniquement au loueur et non au comité des fêtes. Il appartient à chaque locataire de vérifier l'état du matériel au moment du retrait.

Le matériel doit être rendu propre 48 h maximum après la manifestation.

Retour du matériel

Un état sera fait avec le membre de l'association chargé de réceptionner le matériel.

Suppléments éventuels

Le matériel cassé ou perdu sera facturé à la valeur de remplacement.

En cas de retour d'un matériel sale, un forfait de 50 € minimum sera facturé en fonction de l'état de saleté.

Acceptation du règlement de location

Le loueur certifie connaître toutes les mises en gardes de sécurité, les risques et précautions à prendre relatifs à l'utilisation du matériel loué ou prêté.

Aucune location ou prêt de matériel ne pourra être consentie au locataire sans sa signature au bas de ce document qui implique la connaissance et l'acceptation sans réserve du présent règlement de location

Fait à

Le

Nom :

Association

Signature

Ecrire « Lu et Approuvé »



COMITE DES FETES DE SAINT FELICIEN FORMULAIRE DE RESERVATION DE MATERIEL

A retourner à : comitedesfetessaintfelicien@gmail.com, suivi du règlement

Contact :	
Tél. _____	mail : _____
Association ? oui* non* Nom de l'association :	
Manifestation concernée :	
Date de la manifestation :	
Date de la demande :	

**Rayer la mention inutile*

Matériel	Quantité disponible	Quantité souhaitée	Tarif en € pour associations et par jour	Tarif en € pour particuliers et par jour	Caution en €
Barnum 3x3	1		5	25	300
Barnum 3x4.5	2		5	25	300
Barnum hexagonal 6.8x5	4		5	25	300
Percolateur 48 tasses	1		5	20	100
Chambre froide	1	Non louable			
Chariot inox	1		5	10	50
Charriots bois	2	Non louable			
Congélateur	1	Non louable			
Couscoussier	1		5	20	50
Crêpière à gaz	1		5	20	150
Crêpière électrique	1		5	10	50
Détendeur	Non louable				
Faitout grand modèle	1		2	10	50
Faitouts moyens	2		2	10	50
Friteuse électrique 2 bacs	2		20	30	350
Gaufrier pro. 2 plaques fontes	4		5	20	270

Gril PANINI	Non louable				
Machine à hot dog	1		10	20	220
Mange debout	5		5	10	60 l'unité
Plaque 2 foyers électriques	1		2	10	150
Plaque 3 foyers gaz	1		2	10	150
Plastifieuse	1		5	10	150
Feuilles pour plastifieuse	A4 et A3		0.30 et 0.20	0.30 et 0.20	
Réfrigérateur	Non louable				
Table à induction 2 feux	1		5	20	150
Table alu	1		2	5	50
Tables	63		2.50 pièce	2.50 pièce	40 € l'unité
Electricité					
Multiprises	4	Non louable			
Rallonges	5				
Tourets	5				
Vaisselle					
Bacs inox (gastro)	2		0.50 pièce	2.50 pièce	80
Bacs inox avec couvercles	2		1	3	130
Saladiers	19		0.20 pièce	0.50 pièce	10 € pièce
Verres consignés	450		0.10 pièce	0.10 la pièce	1 € pièce
Planches (apéritives)	50		0.50 pièce	0.50 la pièce	5 € pièce

Adhésion (pour les associations)

Chèque n°

Total de la location :

Chèque n°

Total de la caution :

Chèque n°

Fait à Saint Félicien, le

Signature

Ecrire « Lu et Approuvé »
Prénom et nom